



MP/SS

**IVRY**  
S/SEINE

# Arrêtés municipaux

## EXTRAIT DU REGISTRE CIRCULATION ET STATIONNEMENT

**RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU (V.C.)**  
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris rue Jean-Jacques Rousseau par la société ENEDIS – 12 rue du Centre – 93160 Noisy-le-Grand, agissant pour le compte de CRTPB – 6 avenue des Verriers – 02600 Villers Cotterêts (création d'un branchement et raccordement électrique),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

### ARRETE

#### ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Jean-Jacques Rousseau** à compter du **4 juillet 2024 à 8 heures 30** jusqu'au **18 juillet 2024 à 17 heures :**

- **Neutralisation partielle et ponctuelle de la chaussée les jours ouvrés (sauf le vendredi) au droit du n°48 : la circulation alternée sera gérée par hommes trafic avec piquets k10,**
- **Neutralisation de trois places de stationnement entre les n<sup>os</sup>29/29<sup>bis</sup>,**
- **Neutralisation du trottoir au droit du n°48 : les piétons seront déviés sur le trottoir opposé par les traversées existantes,**
- **Limitation de vitesse à 30 km/h.**

#### ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

#### ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

**IVRY**  
S/SEINE

Mairie Esplanade Georges Marrane  
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne  
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société ENEDIS – 12 rue du Centre – 93160 Noisy-le-Grand.

FAIT EN MAIRIE, LE 20 JUIN 2024

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine  
et par délégation  
Clément Pecqueux  
Adjoint au Maire



PUBLIE SUR Ivry94.fr  
LE 21 JUIN 2024

Pour extrait certifié conforme  
au registre des arrêtés municipaux  
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE  
Pour le Maire, la Responsable du service  
Déplacements Stationnement  
Direction Espaces Publics



Nathalie Leberthon